

Notice descriptive	
Titre	Décision n° 1809-D2 du 12 février 2019 relative à la demande d'homologation des tarifs des redevances aéroportuaires applicables sur l'aérodrome de Marseille-Provence à compter du 1er avril 2019.
Numéro NOR	TREV1904642S
Ministère	Ministère de la Transition Écologique et Solidaire - Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales
Thématique de document	Transports
Type de document	Décision
Date de signature	12-02-2019
Date de publication	23-02-2019
Document	TREV1904642S.pdf